

Corrigé du premier cours

Transcription textuelle

1. Il ny a nulle part d'autre Etablissement que celui d'un
2. Bureau de charité, qui fut formé dans chaque paroisse Environ
3. 1687 Et 1688 par un Commissaire Envoyé par M. Delamoignon
4. Intendant, Et M. L'Eveque D'alais, et fut comme il est encore
5. composé des Magistrats de Justice et Municipaux, du Curé, de
6. conseillers ou directeurs Elus, et d'un receveur quy paye sur leurs
7. mandemens et rend compte tous les ans

Transcription pour publication

1. Il n y a nulle part d'autre établissement que celui d'un
2. bureau de charité, qui fut formé dans chaque paroisse environ
3. 1687 et 1688 par un commissaire envoyé par M. Delamoignon
4. Intendant, Et M. l'Evêque d'Alais, et fut comme il est encore
5. composé des magistrats de Justice et municipaux, du curé, de
6. conseillers ou directeurs élus, et d'un receveur quy paye sur leurs
7. mandemens et rend compte tous les ans